



Fédération
des acteurs de
la solidarité

OCÉAN INDIEN

2024 FAS-OI

DEVENIR DÉLÉGUÉ.E CRPA?

Quoi? Comment? Rôle?



Le Conseil Régional
des Personnes Accueillies / Accompagnées

ÎLE DE LA RÉUNION



DÉCOUVRIR LE CRPA

Venez nous rejoindre!

Vous êtes intéressés par les actions du CRPA (Conseil Régional des Personnes Accueillies/ Accompagnées) et souhaitez en savoir plus? Venez découvrir les coulisses du CRPA et mettez vous dans la peau d'un délégué CRPA.

Régie par le décret 2016-1440 du 26 octobre 2016

Favorise la représentativité des personnes en précarité

Organisation de 4 plénières thématiques par an

Journées d'échanges autour d'une thématique liée à la pauvreté et l'exclusion

Instance composée d'au moins 2/3 personnes accueillies/ accompagnées

Co-construction de préconisations

Plus d'informations et d'actualités sur notre site



Le Conseil Régional
des Personnes Accueillies / Accompagnées

ÎLE DE LA RÉUNION



C'EST QUOI/ QUI UN.E DÉLÉGUÉ.E CRPA?

Une personne accueillie/
accompagnée ou l'ayant
été

Un.e bénévole qui:

- siège dans des instances
- co-organise des actions
avec ses pairs

Un engagement personnel
dans l'intérêt collectif

Un.e représentant.e des
personnes
accueillies/accompagnées
élu.e pour 1 an



COMMENT DEVIENT-ON DÉLÉGUÉ.E CRPA?



Je prends contact avec la chargée de mission participation de la FAS-OI ou les délégués et j'indique mon envie de rejoindre le CRPA Réunion

Je participe à au moins une réunion ou action avec les délégués actuellement en mandat pour découvrir l'engagement d'un délégué



Je participe à au moins une plénière dans l'année



Je prépare ma candidature et ma présentation avec la chargée de mission. Et je suis présent lors de la plénière des élections.

QUE FAIT UN.E DÉLÉGUÉ.E CRPA?

- ✓ Participe aux plénières CRPA, les coorganise et les coanime.
- ✓ Apporte son expertise de son vécu.
- ✓ Rencontre des partenaires du territoire.
- ✓ Porte la parole des personnes accueillies et accompagnées
- ✓ Met à profit ses compétences pour le groupe
- ✓ Peut faire la promotion dans les structures d'accueil, d'hébergement et les associations
- ✓ Participe à des sessions de formation en lien avec le rôle de délégué.



Devenir Délégué.e CRPA c'est s'engager
pour un an

Le CRPA Réunion est régi par un
règlement intérieur

**Règlement intérieur du
CRPA Réunion à consulter**



Fédération
des acteurs de
la solidarité

OCÉAN INDIEN



POUR NOUS CONTACTER



emilie.sergent@federationsolidarite.org



0692 33 24 19



20 Cité Canabady
97410 Saint-Pierre



<https://www.federationsolidarite-oi.org/crpa>



Venez nous rejoindre!

Envie d'apporter votre pierre à l'édifice? Contactez nous pour rejoindre le groupe CRPA.

Venir découvrir les coulisses du CRPA ne vous oblige pas à devenir délégué. Il est possible de changer d'avis ou de devenir membre actif sans mandat de délégué.



Le Conseil Régional
des Personnes Accueillies / Accompagnées

ÎLE DE LA RÉUNION